Lancement de la 8ème édition du Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné et des rencontres régionales du microcrédit

La Banque de France renouvelle l'organisation des Prix du microcrédit accompagné et des rencontres régionales du microcrédit, pour leur 8ème édition. Cette séquence déployée entre la fin de l'année 2026 et le premier semestre 2027 témoigne de l'engagement constant de la Banque de France en faveur du microcrédit et de l'inclusion financière des personnes en difficulté.

Traditionnellement organisé dans les 13 régions hexagonales, 5 départements et régions d'outre-mer (DROM), la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte, rejoignent pour la première fois ce concours.

Ces prix sont destinés à mieux faire connaître le microcrédit et visent à distinguer des initiatives ou actions exemplaires, innovantes sur le plan économique, technologique, social, environnemental ou culturel, mises en œuvre depuis au moins 9 mois, grâce à un microcrédit.

Les rencontres régionales du microcrédit qui se tiendront entre mars et mai 2027, sont l'occasion de mettre en valeur le travail en réseau et les initiatives menées pour favoriser l'accès des plus fragiles au crédit accompagné.

Le microcrédit est un dispositif d'inclusion financière qui s'adresse aux personnes qui, en raison de revenus insuffisants ou d'une situation de précarité sociale, n'ont pas accès au crédit bancaire classique. D'un montant plafonné à 8 000 euros pour le microcrédit personnel et à 17 000 euros pour le microcrédit professionnel, il bénéficie d'un mécanisme de garantie publique mis en œuvre par le Fonds de cohésion sociale (FCS), géré par Bpifrance.

Avec plus de 100 000 projets accompagnés chaque année, les microcrédits, tant personnel que professionnel, visent à faciliter leur retour vers l'emploi ainsi qu'à encourager la création ou la reprise d'entreprise, et ainsi à réduire des coûts sociaux liés.

Afin de sensibiliser les particuliers et les intervenants sociaux à ce dispositif d'inclusion financière, la Banque de France propose des informations sur son site Internet, ainsi qu'un flyer.

Comme lors de la dernière édition, deux lauréats seront distingués dans chaque région de France hexagonale et DROM précités : l'un dans la catégorie « microcrédit personnel », et l'autre dans la catégorie « microcrédit professionnel ». Les dossiers ainsi primés seront automatiquement sélectionnés pour concourir au prix national remis par le Gouverneur de la Banque de France en juillet 2027.

Date limite de remise de candidature : mardi 16 février 2027 à 18h (heure locale)

Modalités :

- **Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale bénéficiaire d'un microcrédit souscrit depuis plus de 9 mois**, accompagnée par une association ayant son siège social en France hexagonale ou dans l'un des DROM suivant : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Elle doit aussi être domiciliée ou doit exercer ses activités dans la région ;

- La candidature doit être envoyée sous forme dématérialisée, **par courriel,** exclusivement **par la structure accompagnante impliquée dans le dossier**, soit :
    - Dans l'Hexagone, au Correspondant Inclusion Financière de la Banque de France *(CORIFxx@banque-france.fr où xx est le numéro du département concerné) ;*
    - Dans les DROM participants, au Correspondant Outre-mer (CDIF97.iedom@banque-france.fr)

Retrouvez le règlement, l'ensemble des modalités ainsi que les formulaires de candidature pour ces prix sur la page « Le microcrédit » du site Internet de la Banque de France.